



Le Point SINTES - numéros parus

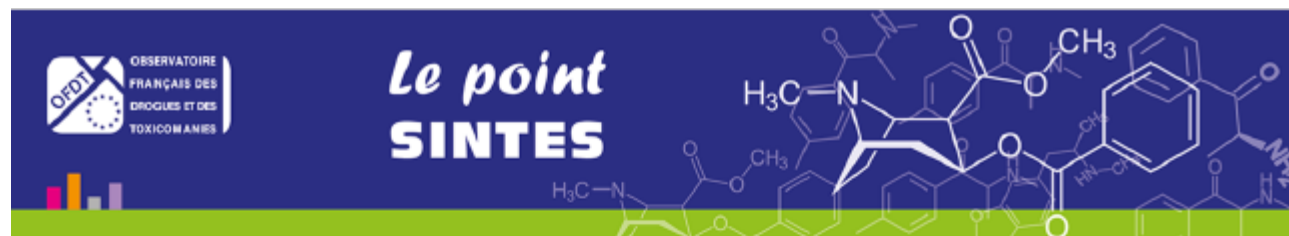
Cette publication est née de la volonté de communiquer sur le travail réalisé par l'Observatoire dans le cadre du dispositif SINTES.

Ainsi, les grandes rubriques qui apparaîtront régulièrement sont :

- une synthèse des résultats d'analyses des collectes SINTES,
- des explications plus détaillées à propos de certaines collectes,
- le répertoire actualisé des Nouveaux produits de synthèse (NPS),
- la présentation de certaines données échangées avec l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (EMCDDA).

Nous souhaitons par l'intermédiaire du "Point SINTES", vous tenir régulièrement informés sur les produits qui circulent et pouvant faire l'objet d'attentions particulières sur notre territoire et en Europe.

Pour s'abonner au Point SINTES, [cliquer ici](#).



Thomas Néfau Coordinateur national du dispositif SINTES

NUMÉRO 2 - SEPTEMBRE 2016

Sommaire

- Les collectes SINTES de janvier 2016 à juillet 2016 p. 1
- Teneurs et produits de coupe p. 5
- Quelques cas marquants p. 7
- Le répertoire des NPS p. 8

Les collectes SINTES de janvier à juillet 2016

Entre le mois de janvier et la fin du mois de juillet 2016, 242 collectes ont été effectuées par le réseau SINTES. En 2015, à la même période, seulement 147 collectes avaient été effectuées. Il y a donc une augmentation significative de l'activité du dispositif SINTES qui semble concerner toutes les régions et tous les types de produits. À noter que l'Aquitaine reste la région où le plus grand nombre de collectes ont été réalisées (65). La région parisienne connaît une activité fortement augmentée puisque que le nombre de collectes effectuées entre janvier et juillet 2016 (54) est supérieur à celui de l'année 2015 entière.

Les motifs de collecte

Le motif principal de la collecte reste toujours la survenue d'effets inattendus ou inadéquats vis-à-vis du produit consommé. Cela a été le cas pour 72 collectes (Figure 1). Parmi celles-ci, les effets inattendus ont été associés à des effets indésirables bénins dans 12 cas et graves dans 3 cas. Les effets indésirables bénins correspondent au deuxième motif de collecte avancé par les usagers avec 61 cas tandis que des effets indésirables graves ont été déclarés pour 17 cas. Viennent ensuite les produits considérés comme nouveaux ou rares n'ayant entraîné ni effets inattendus, ni effets indésirables, ils représentent 51 collectes. Les produits nouveaux ou rares ne concernent pas nécessairement un nouveau produit de synthèse (NPS), ils peuvent en effet correspondre à un produit dit « classique » mais rarement observé dans la région de collecte ou présenté sous une nouvelle forme. Quant aux produits non reconnus par CCM (Chromatographie sur couche mince), 22 ont fait l'objet d'une analyse via le dispositif SINTES. Enfin, un grand nombre de collectes entrent dans la qualification « autres » (34), il peut s'agir de collecte dont le produit n'a pas entraîné d'effets inattendus et/ou indésirables, qui n'est ni nouveau ni rare, mais dont le contexte d'achat ou d'usage méritait une attention particulière.

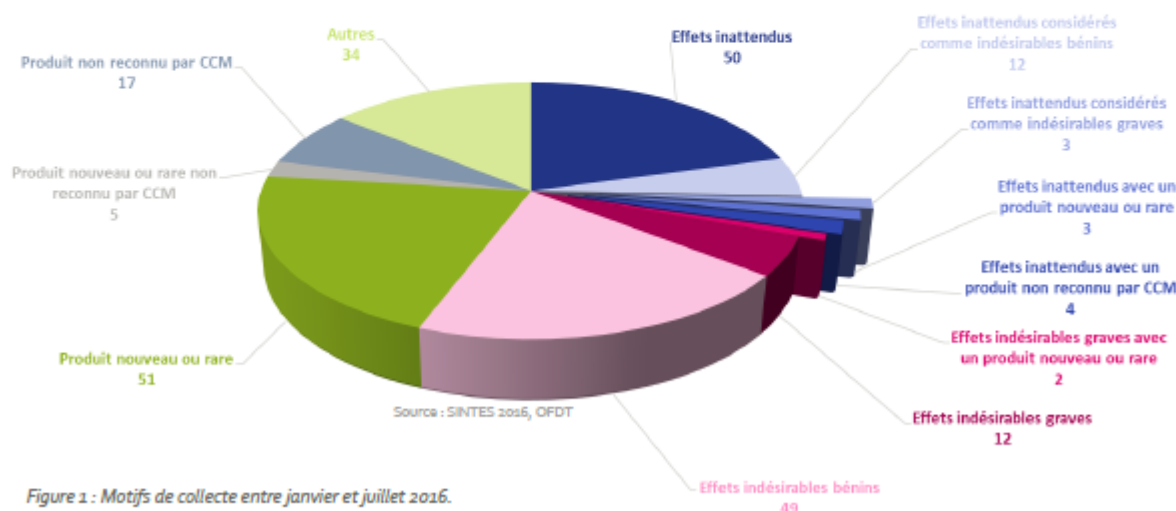


Figure 1 : Motifs de collecte entre janvier et juillet 2016.

▶▶▶ [N° 2 : septembre 2016](#)

▶▶▶ [N° 3 : avril 2017](#)

▶▶▶ [N° 4 : juin 2018](#)

▶▶▶ [N° 5 : septembre 2019](#)

▶▶▶ [N° 6 : mai 2020](#)

▶▶▶ [N° 7 : août 2021](#)

▶▶▶ [N° 8 : septembre 2022](#)